

# Sécurité publique

Rapport annuel  
**2019–2020**

**Sécurité publique**  
**Rapport annuel 2019-2020**

Province du Nouveau-Brunswick  
C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

[www.gnb.ca](http://www.gnb.ca)

ISBN 978-1-4605-2582-1 (imprimée)  
ISBN 978-1-4605-2584-5 (en ligne)

ISSN 2562-8488 (imprimée)  
ISSN 2562-850X (en ligne)

12928 | 2020.11 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

## Lettres d'accompagnement

### Du ministre à la lieutenant-gouverneure

L'honorable Brenda Louise Murphy

Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier allant du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenant-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération,



L'honorable Hugh J. Flemming, c.r.  
Ministre et solliciteur général

---

### Du sous-ministre au ministre

L'honorable Hugh J. Flemming, c.r.

Ministre de la Sécurité publique et solliciteur général

Monsieur le Ministre.

Je suis heureux de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère de la Sécurité publique pour l'exercice financier allant du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués,



Michael J. Comeau, c.r.  
Sous-ministre

# Table de matières

Message du ministre . . . . .	1
Message du sous-ministre . . . . .	2
Grandes priorités du gouvernement . . . . .	3
Faits saillants . . . . .	4
Mesures du rendement. . . . .	5
Survol des opérations du Ministère . . . . .	10
Présentation générale des divisions et faits saillants . . . . .	11
Information financière . . . . .	18
Résumé des activités de recrutement. . . . .	21
Résumé des projets de loi et des activités législatives . . . . .	22
Résumé des activités liées aux langues officielles . . . . .	25
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général . . . . .	27
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i> . . . . .	28
Annexe A : Données relatives aux ressources humaines . . . . .	29
Annexe B : Renseignements statistiques. . . . .	30

# Message du ministre

L'exercice financier 2019-2020 restera gravé dans toutes les mémoires au ministère de la Sécurité publique.

Au début de l'exercice, notre équipe est intervenue une fois de plus pour aider les Néo-Brunswickois à se préparer aux inondations printanières et à y réagir; à la fin, nous jouons un rôle clé dans l'effort décisif visant à limiter la propagation de la COVID-19 dans notre province.

Dans chacune de ces situations, les employés du ministère de la Sécurité publique ont fait preuve d'un haut degré d'engagement, de dévouement et de professionnalisme.

Nous nous souviendrons surtout des événements majeurs qui ont marqué cet exercice du début à la fin, mais nous avons tout de même réussi à travailler sur des projets qui contribueront à améliorer la sécurité dans notre province entre-temps.

Nous avons apporté des modifications à la *Loi sur les véhicules à moteur* afin d'augmenter les amendes pour la distraction au volant et le dépassement des autobus scolaires. Nous avons également élargi la protection prévue par la loi concernant l'établissement d'une limite de vitesse en vertu des dispositions sur le corridor de sécurité afin d'inclure d'autres personnes qui travaillent régulièrement sur les routes, comme les conducteurs de dépanneuses et les équipes d'entretien de la voirie.

Nous avons ajouté les activités illicites liées au cannabis à la liste des activités pouvant être signalées aux fins d'enquête en vertu de la *Loi visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages*. Nous avons également apporté des modifications en vertu de la *Loi sur les véhicules à moteur* afin d'améliorer la sécurité sur nos sentiers.

Nous avons donné suite à nos projets de plaques d'immatriculation gratuites pour les pompiers volontaires et d'élimination des plaques d'immatriculation à l'avant des véhicules.

Même si de nouveaux défis nous attendent, je sais que chacun des membres de notre équipe continuera de les relever, de persévérer et de faire preuve d'excellence dans son travail, au nom de toute la population du Nouveau-Brunswick.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Flemming', with a stylized flourish at the end.

L'honorable Hugh J. Flemming, c.r.  
Ministre de la Sécurité publique

# Message du sous-ministre

Je suis fier de présenter le rapport annuel du ministère de la Sécurité publique pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2020.

Cet exercice financier a été marqué, au début comme à la fin, par des événements extraordinaires qui ont eu une incidence sur la vie quotidienne des Néo-Brunswickois. Il suffit de penser à notre intervention face aux importantes inondations printanières survenues le long de la rivière Saint-Jean pour une deuxième année consécutive ou à la mobilisation de notre équipe, en fin d'exercice, au moment où la pandémie de COVID-19 a atteint notre province.

Les employés de l'ensemble du Nouveau-Brunswick se sont retroussé les manches, sans hésitation, pour venir en aide à la population. Ils ont travaillé de longues heures, loin de leurs proches, et ont mis de côté leurs propres inquiétudes en matière de santé et de sécurité afin d'aider leurs concitoyens. Je tiens à remercier l'équipe du ministère de la Sécurité publique pour son professionnalisme et son dévouement pendant ces moments difficiles.

Notre engagement à l'égard de l'amélioration continue de nos activités demeure toujours aussi ferme, alors que nous cherchons des moyens d'offrir des programmes et des services en temps de besoin, tout en gardant à l'esprit la nécessité de faire des gains d'efficacité et de pratiquer une saine gestion financière. À l'instar des collectivités de l'ensemble du pays, nous nous adaptons aux nouvelles réalités que nous impose cette pandémie, mais nous demeurons concentrés sur notre vision d'un Nouveau-Brunswick plus fort, plus sûr et plus résilient.

A handwritten signature in black ink, reading "Mike Comeau". The signature is written in a cursive, flowing style.

Michael J. Comeau, c.r.  
Sous-ministre de la Sécurité publique

# Grandes priorités du gouvernement

## Gestion de la stratégie et des opérations

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officielle qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et la révision des stratégies. Ce processus procure à la fonction publique un moyen éprouvé de mettre la stratégie en œuvre, d'accroître la reddition de compte et de favoriser l'amélioration continue.

L'élaboration de la stratégie, à l'aide du système de gestion officielle, commence par la feuille de route du gouvernement pour l'avenir du Nouveau-Brunswick, qui est axée sur les priorités clés et l'importance de rendre des comptes au public.

Nos grandes priorités :

## Gouvernement abordable et prêt à agir

Remettre de l'ordre dans nos finances permettra au gouvernement d'être prêt à agir et d'offrir des services publics durables de haute qualité à tous les gens du Nouveau-Brunswick.

## Soins de santé publics fiables

Les gens du Nouveau-Brunswick méritent un système de soins de santé viable et de haute qualité qui leur permet d'obtenir les services dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin.

## Éducation de première classe

Les jeunes du Nouveau-Brunswick ont besoin d'avoir accès à une éducation de première classe afin de vivre pleinement leur vie et d'être concurrentiels sur les marchés du travail de demain.

## Secteur privé dynamisé

Tous les gens du Nouveau-Brunswick bénéficient d'un secteur privé en plein essor. Augmenter les investissements du secteur privé, accroître notre main-d'œuvre et accueillir des entreprises prospères de toutes tailles est avantageux pour notre province.

## Communautés dynamiques et viables

Les communautés dynamiques sont des endroits où les gens souhaitent vivre. Avoir plus de communautés dynamiques et viables permet de rendre la province plus résiliente.

## Organisation hautement performante

Lorsque les fonctionnaires engagés et habilités utilisent leurs talents et leurs compétences pour faire de notre province un endroit meilleur, tous les gens du Nouveau-Brunswick en bénéficient.

# Faits saillants

Au cours de l'exercice financier 2019-2020, le ministère de la Sécurité publique s'est concentré sur les priorités stratégiques suivantes :

- Le Fonds d'action contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs du Nouveau-Brunswick a été lancé pour appuyer les services de police et d'autres organismes dans leurs efforts de prévention de la violence liée aux armes à feu et aux gangs.
- La Direction des véhicules à moteur a apporté d'importants changements à son programme de plaques d'immatriculation, notamment l'élimination de l'exigence d'une plaque d'immatriculation avant pour les véhicules utilitaires légers et les voitures particulières, l'élimination des droits associée aux plaques d'immatriculation pour les pompiers volontaires et les modifications au programme de plaques d'immatriculation pour anciens combattants.
- Des volets du Programme d'aide financière en cas de catastrophe ont été activés pour aider les particuliers, les petites entreprises, les organismes sans but lucratif et les municipalités à faire face aux dommages matériels liés à la crue printanière en 2019 et aux conditions météorologiques violentes attribuables à l'ouragan Dorian.
- Des modifications ont été apportées au programme d'inspection des véhicules à moteur au début de 2020, y compris la mise en place d'un nouvel intervalle d'inspection de deux ans pour les voitures particulières et autres catégories de véhicules, celle d'un nouvel intervalle d'un an pour les taxis et celle d'une vignette d'inspection initiale de trois ans pour la plupart des voitures particulières neuves vendues au Nouveau-Brunswick.
- Un nouveau système de production électronique des billets de contravention (contraventions électroniques) a été officiellement lancé pour la délivrance de billets de contravention en vertu de la *Loi sur les véhicules à moteur*. La GRC est le premier organisme d'application de la loi à utiliser la nouvelle technologie.
- La *Loi sur les véhicules à moteur* a été modifiée pour renforcer les mesures visant à améliorer la sécurité routière, y compris l'augmentation des amendes pour la distraction au volant et le dépassement d'un autobus scolaire dont les feux clignotent, ainsi que l'élargissement de ces mesures de manière à inclure les dépanneuses, les véhicules d'entretien de la voirie et les véhicules utilitaires privés et publics dans l'établissement d'une limite de vitesse en vertu des dispositions sur le corridor de sécurité;



# Mesures du rendement

Un cadre qui traduit la stratégie de l'organisation en objectifs et mesures du rendement a été élaboré en fonction du schéma stratégique. Ainsi, le Ministère est à même de mesurer ses progrès pour atteindre ses objectifs. Ils ne reflètent pas toutes les activités quotidiennes du Ministère, mais plutôt les domaines stratégiques dans lesquels il doit concentrer ses efforts d'amélioration.

<b>Gouvernement abordable et viable</b>	<b>Mesures</b>
Éliminer les déficits et réduire la dette	Ratio des dépenses budgétées (ordinaires) et des dépenses réelles. Ratio des recettes budgétées et des recettes réelles.
<b>Communautés dynamiques et viables</b>	<b>Mesures</b>
Meilleure qualité de vie Favoriser la résilience	Pourcentage des ordonnances d'intervention d'urgence signifiées à l'intimé dans les 48 heures Pourcentage de municipalités qui disposent d'un plan d'urgence à jour.

## Gouvernement abordable et viable

### Objectif de la mesure

Éliminer les déficits et réduire la dette

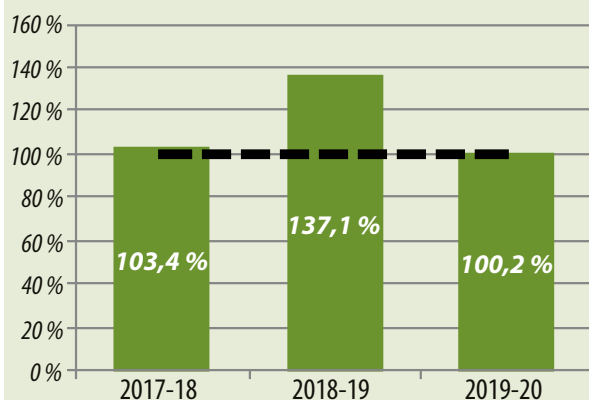
### Mesure

Ratio des dépenses budgétées (ordinaires) et des dépenses réelles.

### Description de la mesure

Le rapport mesure si le Ministère excède ou sous-utilise le budget. Il sera supérieur à 100 % lorsque les dépenses dépassent le budget et inférieur à 100 % lorsque les dépenses sont inférieures au budget.

*Ratio des dépenses budgétées et des dépenses réelles*



### Rendement général

Les dépenses réelles ont dépassé le budget de 0,5 million de dollars. Ce déficit découle des coûts imprévus et inattendus associés à la pandémie de COVID-19, y compris les coûts pour l'équipement de protection individuelle, les besoins en dotation de personnel et divers autres coûts.

--- Cible : 100 %  
■ Réel : 100,2

### Raison d'être de cette mesure?

Cet indicateur mesure la capacité du Ministère à gérer les recettes générales par rapport au budget. Le GNB doit veiller à ce que les recettes soient gérées conformément au budget et doit être prêt à prendre des mesures correctives si l'on prévoit que les recettes seront inférieures aux prévisions au cours de l'année. L'augmentation des recettes permet de compenser le déficit du GNB.

### Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Les projets suivants ont aidé le Ministère à dépasser son objectif :

Le ministère de la Sécurité publique a enregistré un déficit de 0,5 million de dollars dans son budget de fonctionnement. Ce déficit découle principalement des dépenses imprévues reliées à la pandémie de COVID-19 et de l'augmentation des coûts reliés à l'indemnisation des travailleurs, qui ont contribué de façon importante aux dépenses supplémentaires engagées dans le cadre du programme de Sécurité communautaire.

## Gouvernement abordable et viable

### Objectif de la mesure

Accroître les revenus

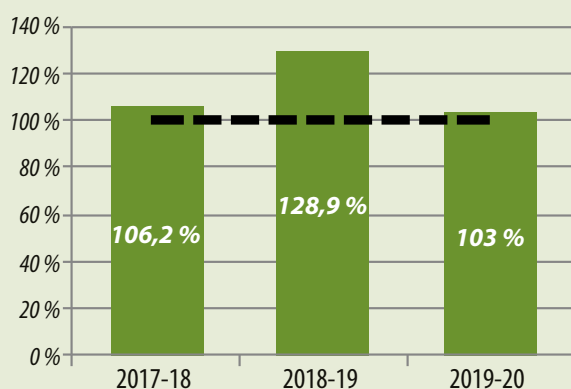
### Mesure

Ratio des recettes budgétées et des recettes réelles

### Description de la mesure

Les objectifs sont fixés de façon à ce qu'il soit possible de générer les recettes prévues dans le budget 2019-2020, mais en fonction du rendement récent.

*Ratio des recettes budgétées et des recettes réelles*



### Rendement général

Les revenus réels ont dépassé le budget de 6,5 millions de dollars, principalement en raison des revenus plus élevés que prévu associés à la reprise après sinistre et des hausses du volume de la contribution provinciale pour la prévention des incendies.

--- Cible : 100 %  
■ Réel : 103 %

### Raison d'être de cette mesure?

Cet indicateur mesure la capacité du Ministère à gérer les recettes générales par rapport au budget. Le GNB doit veiller à ce que les recettes soient gérées conformément au budget et doit être prêt à prendre des mesures correctives si l'on prévoit que les recettes seront inférieures aux prévisions au cours de l'année. L'augmentation des recettes permet de compenser le déficit du GNB.

### Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Les projets suivants ont aidé le Ministère à dépasser son objectif :

- Les fonds du gouvernement fédéral reçus dans le cadre du Programme d'aide financière en cas de catastrophe à la suite des événements de 2019 expliquent la hausse dans la catégorie des subventions conditionnelles. Ces événements n'avaient pas été pris en compte dans le budget de l'exercice 2019-2020, car celui-ci avait été établi avant les événements.
- Les revenus tirés de la contribution provinciale pour la prévention des incendies sont basés sur les primes d'assurance payées au Nouveau-Brunswick et augmentent proportionnellement avec le nombre et la valeur des polices d'assurance.

## Communautés dynamiques

### Objectif de la mesure

Meilleure qualité de vie

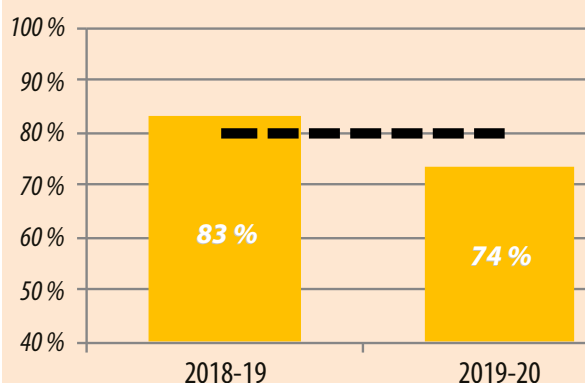
### Mesure

Pourcentage d'OIU signifiées contre des intimés dans les 48 heures

### Description de la mesure

Une RCC est en vigueur dès l'acceptation de la demande, mais ne peut être appliquée jusqu'à la signification de l'ordonnance à l'intimé. Pour accroître la sécurité de la victime et veiller à la responsabilisation de l'intimé à l'égard de son comportement violent, il est important que l'intimé reçoive une copie de l'ordonnance le plus rapidement possible. Les shérifs ont la responsabilité de signifier une ordonnance d'intervention d'urgence dans les 48 heures de sa délivrance. Dans certains cas, la signification de l'OIU contre l'intimé dans les 48 heures n'est pas possible. L'intimé peut être inaccessible, le bureau du shérif peut ne pas être ouvert ou le shérif indisponible au moment où l'OIU y est acheminée, etc. Un objectif de service de 80 % tient compte de ces circonstances.

*Pourcentage des OIU signifiées à l'intimé dans les 48 heures*



### Rendement général

Les OIU ont été signifiées 74 % du temps dans les 48 heures.

--- Cible : 80 %  
■ Réel : 74 %

### Raison d'être de cette mesure?

Augmenter la sécurité des victimes et de leurs enfants et être davantage à l'écoute de leurs besoins grâce à l'ordonnance d'intervention d'urgence (OIU) et à la signification de l'ordonnance contre l'intimé en effectuant le suivi du temps qui s'est écoulé entre la délivrance de l'OIU et sa signification auprès de l'intimé.

### Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Les Services des shérifs ont tenu des réunions régionales dans l'ensemble de la province pour mettre en place les nouvelles mesures législatives. Il était prévu que les ordonnances d'intervention d'urgence reçoivent priorité dans les activités opérationnelles quotidiennes. Des rencontres régionales ont également été tenues à différents moments au cours de l'année pour discuter des progrès.

## Communautés dynamiques

### Objectif de la mesure

Favoriser la résilience

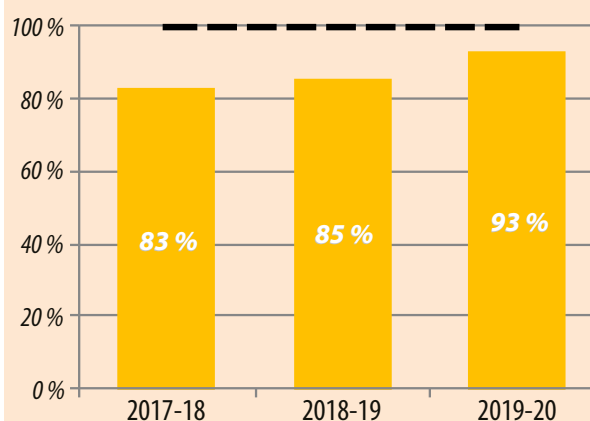
### Mesure

Pourcentage de municipalités qui disposent d'un plan d'urgence à jour.

### Description de la mesure

L'achèvement des plans d'urgence municipaux est un indicateur clé de l'état de préparation général aux situations d'urgence au sein de la province.

*Pourcentage de municipalités qui disposent d'un plan d'urgence à jour.*



### Rendement général

Les activités locales menées durant l'année civile ont affiché des progrès, mais les pourcentages continuent de s'améliorer.

--- Cible : 100 %  
■ Réel : 93 %

### Raison d'être de cette mesure?

La *Loi sur les mesures d'urgence* exige que chaque municipalité prépare un plan d'urgence et des accords d'aide mutuelle, puis qu'elle les soumette à l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick (OMU NB) aux fins d'examen. Afin de formuler adéquatement des stratégies d'intervention en cas d'urgence, l'OMU NB doit avoir une indication précise du degré de la planification municipale, y compris des capacités locales et des ressources disponibles. De tels indicateurs fourniront des renseignements sur le caractère adéquat et actuel des plans d'urgence locaux ainsi que sur leur état d'achèvement.

Les plans municipaux sont à divers stades d'achèvement. Plusieurs doivent d'ailleurs être revus à des fins de modification et de mise à jour. En ce qui concerne les collectivités rurales nouvellement constituées, il est nécessaire de dresser un tout nouveau plan d'urgence. L'OMU NB a reçu certains plans municipaux au fil des ans et, à l'heure actuelle, 93 % sont à jour et rendent compte des capacités actuelles, tandis que le reste est toujours au stade de l'élaboration.

### Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Au cours de l'année visée par le présent rapport, les coordonnateurs de la gestion régionale des urgences de l'OMU NB ont continué de travailler en étroite collaboration avec les municipalités pour élaborer les plans et les mesures d'urgence ou les mettre à jour. Un certain nombre de municipalités ont fait des travaux supplémentaires pour finaliser leurs plans afin de pouvoir participer efficacement à l'exercice de simulation provincial en préparation à une intervention d'urgence, intitulé BRUNSWICK ALPHA. Elles ont ainsi pu mettre en pratique les détails de leurs plans communautaires. Un format de plan normalisé, conforme à la norme Z1600-14 de la CSA et précisément conçu pour les municipalités, continue d'être adopté par les municipalités. Ce modèle de planification a été bien accueilli et un certain nombre de collectivités ont modifié leurs plans d'urgence en conséquence. L'objectif est que toutes les municipalités finissent par adopter cette démarche normalisée dans la préparation des plans.

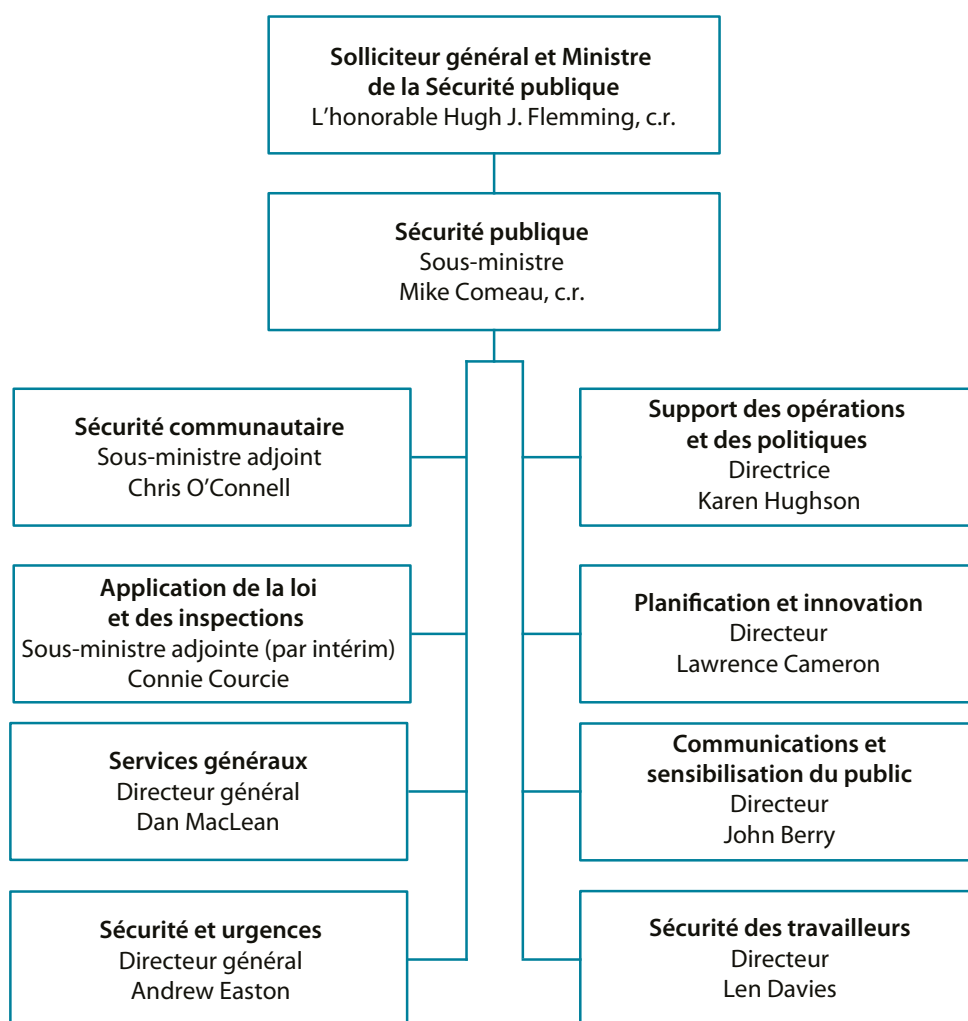
# Survol des opérations du Ministère

Le ministère de la Sécurité publique a été créé afin d'offrir une approche intégrée pour veiller à la sûreté et à la sécurité du Nouveau-Brunswick. Le Ministère s'efforce de fournir des programmes et des services de qualité qui améliorent la sécurité des Néo-Brunswickois et de leurs communautés.

L'énoncé de mission du Ministère est le suivant : Travaillons ensemble pour un Nouveau-Brunswick en toute sécurité.

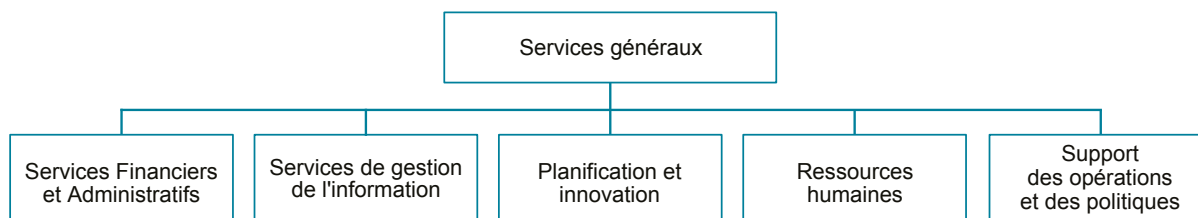
Le Ministère comptait 1 217 employés permanents, à temps partiel, temporaires ou nommés pour une période déterminée, une baisse comparativement au total de 1 134 employés lors de l'exercice précédent.

## Organigramme des échelons supérieurs



# Présentation générale des divisions et faits saillants

## Division des services généraux



La **Division des services généraux** est chargée d'offrir aux gestionnaires et aux employés un soutien de qualité, des conseils ainsi que des services de consultation, de surveillance et de coordination dans les secteurs des services ministériels, des services financiers, des ressources humaines, des services de gestion de l'information, de flotte de véhicules.

La **Direction des finances et de l'administration** se charge d'assurer une direction financière auprès des hauts fonctionnaires, des gestionnaires et des employés du Ministère et mettre ses connaissances spécialisées à leur disposition. Elle assume la responsabilité de la comptabilité sur le plan opérationnel en offrant des services de consultation financière, de budgétisation, de surveillance, de comptabilité et de prévision des recettes et des dépenses. Elle s'occupe également de la gestion des installations et du parc de véhicules, du contrôle interne et de l'application des politiques et des modalités financières. La Direction participe activement à des projets d'amélioration continue, qui visent à simplifier la communication des renseignements et des processus afin de permettre aux gestionnaires du Ministère de prendre des décisions plus judicieuses.

La **Direction des services de gestion de l'information** est chargée d'offrir des services de gestion de l'information, de gestion de la sécurité de l'information ainsi que de gestion des risques et des dossiers au Ministère, en plus de soutenir la planification opérationnelle des solutions de gestion de l'information pour ce dernier. De plus, la Direction assure l'harmonisation des objectifs opéra-

tionnels et des initiatives technologiques du Ministère en offrant des services de surveillance, d'orientation et de conseils stratégiques.

La **Direction de la planification et de l'innovation** se charge d'appuyer l'amélioration et la mise en œuvre du cycle de planification intégrée des activités du Ministère, qui comporte une orientation stratégique, la mobilisation des employés, la communication interne, la planification du travail, l'amélioration continue, l'évaluation du rendement et un cadre de responsabilisation.

La **Direction des ressources humaines** est responsable d'assurer le leadership pour le Ministère en matière de planification des ressources humaines, de recrutement, de classification, de relations de travail, de relations avec les employés, de formation, de gestion du rendement, de gestion du changement, de développement organisationnel et de mise en œuvre des politiques et des programmes sur les ressources humaines, tout en appuyant le Ministère à tous ces égards.

La **Direction du support des opérations et des politiques** assure le leadership et fournit son savoir-faire, ses conseils et son soutien relativement à la détermination, à l'analyse et à l'élaboration des projets de politiques et de programmes. La Direction fournit également des renseignements et des conseils en appui à l'élaboration de dispositions législatives et aux relations fédérales, provinciales et territoriales. Elle est également responsable de l'application de la *Loi sur le droit à l'information* et la *protection de la vie privée* et de la *Loi sur l'accès et la*

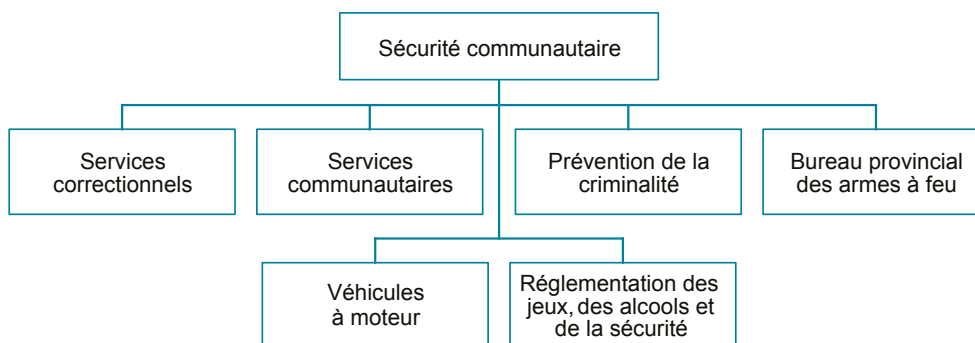
protection en matière de renseignements personnels sur la santé en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée.

### Faits saillants

- ◆ Les dépenses réelles à ce jour sont maintenant communiquées dans le cadre du processus de production de rapports trimestriels.

- ◆ Des efforts sont en cours pour élaborer un processus de gestion des cas de mesures d'adaptation en milieu de travail et de retour au travail.
- ◆ Des améliorations ont été apportées à la politique d'utilisation des véhicules du Ministère afin d'optimiser les ressources.

## Division de la Sécurité communautaire



La **Division de la sécurité communautaire** est chargée de la réglementation et de la prestation des programmes et des services qui contribuent à assurer la sécurité de la société en coordonnant les efforts de prévention de la criminalité dans la province, en fournissant des services aux contrevenants en établissement et en milieu communautaire, en fournissant des services aux victimes d'actes criminels, en s'occupant du système de permis et de licence des propriétaires et des marchands d'armes à feu et des champs de tir, en assurant la surveillance du système des permis de conduire et du processus d'immatriculation et d'inspection des véhicules à moteur, ainsi qu'en gérant le système de licence, de permis et d'enregistrement du secteur des alcools, des loteries et de la sécurité de la province. La Division s'occupe également de l'élaboration et de la promotion des politiques, des normes, des ententes et des partenariats de collaboration provinciaux qui favorisent des approches solides et uniformes pour la prestation et la réglementation des services partout au Nouveau-Brunswick.

La **Direction des services correctionnels** offre des services de garde en milieu fermé au Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick du Ministère, situé à Miramichi. Pour les jeunes qui ont des démêlés avec la justice, la garde en milieu fermé est utilisée en dernier recours, lorsque les tribunaux jugent que les sanctions commu-

nautes et la garde en milieu ouvert ne conviennent pas. La Direction est également responsable de fournir des établissements correctionnels pour les contrevenants adultes condamnés à être incarcérés durant deux ans moins un jour et pour les personnes accusées qui sont jugées dangereuses ou qui présentent un risque sur le plan de la sécurité pendant qu'elles attendent leur procès ou l'audience d'immigration.

La **Direction des services communautaires** est responsable de la prévention et de la réduction de la criminalité et de la victimisation au Nouveau-Brunswick. De plus, elle assure la sécurité des collectivités en fournissant des programmes communautaires efficaces pour les personnes qui ont des démêlés avec la justice, ainsi qu'en élaborant et en promouvant des politiques, des normes, des ententes et des partenariats de collaboration provinciaux qui favorisent des approches de prévention factuelles partout au Nouveau-Brunswick. Par l'entremise de ses bureaux régionaux, la Direction offre des programmes de déjudiciarisation pour les adolescents et les adultes, des services de gestion de cas de réhabilitation ainsi que des services d'intervention auprès des adultes et des adolescents condamnés à une forme de surveillance correctionnelle dans la collectivité. Elle offre des services de placement sous garde en milieu ouvert pour les jeunes qui ont besoin, selon le



niveau de surveillance défini par un tribunal, d'un milieu de détention moins structuré et moins restrictif que celui offert dans un établissement de garde en milieu fermé. Elle administre des programmes et soutient des services destinés à assister les victimes d'actes criminels qui viennent à l'attention du système de justice pénale.

La **Direction de la prévention de la criminalité** est responsable de la prévention et de la réduction de la criminalité et de la victimisation. Elle assure la sécurité des collectivités en favorisant la mise sur pied de partenariats de collaboration avec des intervenants du milieu de la justice, de la santé, des services sociaux et de la collectivité. De plus, elle se charge de l'élaboration et de la promotion d'approches de prévention factuelles et rentables dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick. La Direction s'occupe de coordonner la recherche, la planification, la mise en œuvre, l'évaluation et la viabilité d'améliorations aux politiques et aux pratiques de prévention de la criminalité du Nouveau-Brunswick par l'intermédiaire de la Stratégie de prévention et de réduction de la criminalité du Nouveau-Brunswick.

Le **Bureau provincial des armes à feu** favorise la sécurité des collectivités en contrôlant la propriété, l'acquisition, le mouvement et l'utilisation des armes à feu dans la province grâce à l'administration des dispositions législatives fédérales sur les armes à feu.

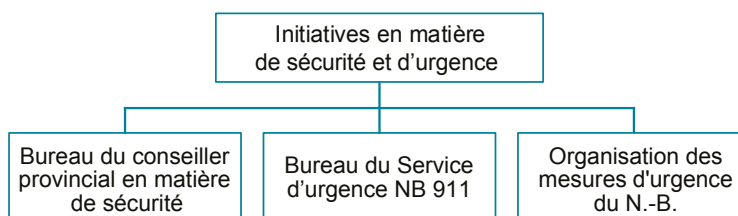
La **Direction des véhicules à moteur** assure la surveillance des normes de sécurité liées à l'immatriculation des véhicules à moteur, fournit des précisions stratégiques et législatives au sujet de l'immatriculation des véhicules et s'occupe de la délivrance des permis de concessionnaires de véhicules, de l'administration d'un programme obligatoire d'inspection des véhicules à moteur à l'aide de postes de vérification et de l'administration du Plan international d'immatriculation, qui comporte l'immatriculation interterritoriale des véhicules utilitaires. Ce programme favorise la sécurité routière en vérifiant les habiletés des apprentis conducteurs, en délivrant des permis de conduire et des cartes d'identité, en surveillant le comportement des conducteurs et en pénalisant les conducteurs et les transporteurs non sécuritaires. La Direction administre également des programmes d'éducation et d'utilisation d'anti-démarrateurs avec éthylomètre pour les personnes déclarées coupables de conduite avec facultés affaiblies, qui sont financés par ces conducteurs.

La **Direction de la réglementation des jeux, des alcools et de la sécurité** est l'organisme de réglementation responsable de la délivrance de permis et de licences, ainsi que de l'inscription et de l'autorisation des personnes qui présentent une demande en vertu de la *Loi sur la réglementation des alcools*, de la *Loi sur la réglementation des jeux*, de la *Loi sur les détectives privés et les services de sécurité*, de la *Loi sur le film et le vidéo* et de la *Loi sur les licences de brocanteur*. Elle se charge notamment d'assurer la coordination auprès des inspecteurs, des enquêteurs, des ministères, des personnes morales, des organismes et des systèmes, tant à l'interne qu'à l'externe. La Direction est responsable de maintenir l'intégrité du jeu au Nouveau-Brunswick au moyen de l'inscription des fournisseurs et de la délivrance d'un permis à tous les employés de l'industrie des jeux de casino. Elle s'occupe aussi de renseigner et de sensibiliser le public à l'égard des secteurs de programme, de recevoir les plaintes, de recueillir les faits pertinents et de recommander le cas à un inspecteur ou à un organisme pour qu'une enquête plus poussée soit menée au besoin.

### Faits saillants

- ♦ En mai 2019, le Ministère a organisé un symposium dans le cadre de la Semaine nationale des victimes et survivants d'actes criminels.
- ♦ Des améliorations ont été apportées au programme de surveillance électronique afin de maximiser l'inscription au Programme d'absence temporaire pour les délinquants dans le système correctionnel.
- ♦ Les Services correctionnels ont lancé un processus pour afficher leurs politiques sur le site Web public du GNB, afin d'améliorer la transparence et l'accès à l'information.
- ♦ Un plan d'action pour la Stratégie de prévention et de réduction de la criminalité 2019-2022 a été élaboré.

## Division des initiatives en matière de sécurité et d'urgence



La **Division des initiatives en matière de sécurité et d'urgence** est chargée d'assurer la coordination entre les différents paliers de gouvernement et le secteur privé en vue d'améliorer les capacités en matière de prévention, de préparation et d'intervention au Nouveau-Brunswick en cas d'événements délibérés, accidentels ou naturels, y compris les services 911, les programmes de gestion des situations d'urgence et de rétablissement, la sécurité et les infrastructures essentielles.

Le **Bureau du conseiller provincial en matière de sécurité** fournit des conseils et des services en matière de sécurité relativement aux services, aux réseaux, aux installations, aux actifs et aux personnes de grande importance à risque élevé qui sont essentiels à la sécurité, à la sûreté et à l'économie du Nouveau-Brunswick dans les secteurs public et privé. Elle vise à canaliser les efforts dans différents paliers de gouvernement et le secteur privé en vue d'améliorer les capacités en matière de prévention, de préparation et d'intervention au Nouveau-Brunswick en cas d'événements délibérés, accidentels ou naturels.

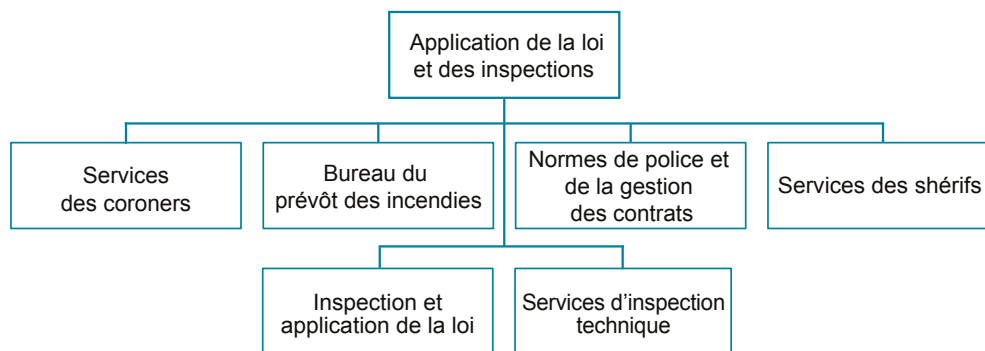
Le **Bureau du Service d'urgence NB 911** travaille en collaboration avec ses partenaires du domaine des télécommunications et les intervenants d'urgence afin de gérer de façon efficace et efficiente les services d'intervention en cas d'urgence 911 dans l'ensemble de la province. Le Bureau élabore, met en œuvre et applique des normes, des politiques et des procédures opérationnelles pour assurer la qualité des services et des interventions lors de toutes les urgences lorsque des appels 911 sont reçus dans l'un des six centres de prise d'appels pour la sécurité du public du service 911 situés un peu partout au Nouveau-Brunswick.

L'**Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick** (OMU NB) favorise l'élaboration à tous les paliers de gouvernement de programmes d'urgence qui englobent la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement. L'organisation dirige la coordination des opérations d'urgence provinciales, fournit des ressources aux collectivités, aux municipalités et aux commissions de services régionaux et encourage l'adoption d'une approche coopérative et harmonisée des opérations afin de faciliter le partage des ressources et de l'information.

### Faits saillants

- ◆ Un test du système d'alerte d'urgence national, En alerte, a été effectué au Nouveau-Brunswick en mai.
- ◆ Un cours gratuit en ligne sur la gestion des urgences de base a été lancé en novembre pour améliorer l'accès à des possibilités de formation pour les personnes qui sont novices dans la gestion des urgences.
- ◆ L'exercice Brunswick Bravo 2019 s'est tenu le 23 octobre 2019, offrant aux municipalités, aux collectivités des Premières Nations et aux districts de services locaux l'occasion d'activer, de mettre en pratique et d'évaluer leurs plans, politiques et procédures d'urgence.

## Division des inspections et de l'application de la loi



La **Division des inspections de l'application de la loi** veille à la sécurité de la société en fournissant des services d'inspection et d'application de la loi qui rendent nos routes, nos collectivités et nos sentiers hors route plus sécuritaires, en examinant des plans de sécurité-incendie, en effectuant des enquêtes et des inspections relatives aux incendies, ainsi qu'en s'occupant de l'élaboration et de la promotion de politiques, de normes, d'ententes et de partenariats de collaboration provinciaux qui favorisent des approches solides et uniformes dans la prestation de services partout au Nouveau-Brunswick. La Division offre de l'expertise au chapitre des services d'électricité, de plomberie, d'ascenseurs, de chaudières et d'appareils à pression. Par l'intermédiaire du Bureau du coroner en chef, la Division enquête sur tous les décès soudains et inattendus afin de prévenir les décès dus à des causes non naturelles. La Division est responsable de la sécurité dans tous les palais de justice, de la sécurité des détenus (transport, escorte et supervision de la détention), de la gestion des jurys, de la signification des documents et de l'exécution des ordonnances du tribunal ainsi que des fonctions des agents de la paix.

La **Direction des services des coroners** est un organisme indépendant de responsabilité publique chargé d'enquêter sur les décès. Responsable de l'étude de tous les cas de morts suspectes au Nouveau-Brunswick, la Direction mène des enquêtes en fonction des exigences des lois ou dans l'intérêt du public et n'a aucun intérêt, quel qu'il soit, quant à l'issue de ces enquêtes. De plus, son personnel administre le Comité d'examen des décès d'enfants et le Comité d'examen de la mortalité liée à la violence familiale.

Le **Bureau du prévôt des incendies** veille à l'administration de la *Loi sur la prévention des incendies*, s'occupe de la prestation de programmes sur la prévention des incendies

et la protection contre les incendies, et collabore avec les services d'incendie, les municipalités et les organismes partenaires afin de promouvoir la sécurité-incendie dans la province. Le Bureau surveille les tendances en matière d'incendie, les modifications apportées au *Code national du bâtiment* et au *Code national de prévention des incendies*, consulte les codes de la National Fire Protection Association et étudie les préoccupations croissantes en matière de sécurité-incendie avant de mettre en place et de promouvoir des politiques, des normes et des procédures provinciales pour le service d'incendie dans l'ensemble. Le Bureau fait appel, avec efficacité, à de multiples organismes pour effectuer des inspections de sécurité-incendie, mener des enquêtes visant à déterminer la cause et l'origine des incendies, ainsi que mettre en œuvre des programmes de prévention-incendie sous l'autorité du prévôt des incendies. Il s'agit de l'organisme responsable des interventions en cas d'urgences impliquant des matières dangereuses pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

La **Direction des normes de police et de la gestion des contrats** contribue à faire du Nouveau-Brunswick le meilleur endroit où élever une famille en prévenant et en réduisant la criminalité et la victimisation grâce à la coordination de services de police efficaces et de programmes fondés sur des éléments probants. La Direction doit également élaborer et promouvoir des politiques, des normes, des ententes et des partenariats de collaboration provinciaux qui favorisent des approches solides et uniformes dans la prestation de services partout au Nouveau-Brunswick, surveiller les services de gestion de contrats, soutenir la prestation des services de la GRC en vertu de l'Entente sur le service de police provincial ainsi que gérer les ententes avec les municipalités et les districts de services locaux aux fins de la prestation des services de la GRC.

La **Direction des services des shérifs** est responsable de la sécurité dans tous les palais de justice (conformément à la *Loi sur la sécurité dans les tribunaux*), de la sécurité des détenus (transport, escorte et supervision de la détention), de la gestion des jurys, de la signification des documents et de l'exécution des ordonnances du tribunal (saisie et vente, expulsions et mandats d'arrestation). Les Services des shérifs assument également les fonctions d'agent de la paix prescrites par plus de 80 lois fédérales et provinciales.

La **Direction des inspections et de l'application de la loi** est une unité non directe de services de police et d'application des lois chargée de fonctions d'éducation, d'inspection et d'application des lois en vertu des lois provinciales et fédérales. Les agents de la paix qui sont nommés à titre de constables spéciaux et qui œuvrent au sein de la Direction fournissent des services à l'industrie du transport routier, au secteur forestier, aux chasseurs et aux pêcheurs, aux adeptes des véhicules hors route, aux automobilistes, aux divers titulaires de licences et de permis et aux Néo-Brunswickois. Des services ayant pour but d'accroître la sécurité publique et de protéger les recettes du gouvernement sont offerts dans les domaines de l'environnement et des ressources naturelles, de la réglementation des alcools, de l'application des lois sur les véhicules utilitaires, des vérifications liées au Code national de sécurité, de l'application des lois sur les véhicules hors route, de l'inspection des véhicules à moteur, de la réglementation des jeux, de la vente du tabac aux mineurs, des enquêtes relatives aux endroits sans fumée, de la sécurité des communautés et des voisinages, ainsi que de l'inspection, de l'application des lois et des questions liées à la délivrance de licences et de permis ayant trait aux films, aux vidéos et aux jeux vidéo, aux boissons restreintes, au bronzage artificiel, à l'agriculture, à l'aquaculture, à la pêche, aux brocanteurs et à l'industrie des services de sécurité. Les inspecteurs en santé publique et les inspecteurs agroalimentaires fournissent des services d'inspection, d'application de la loi, de délivrance de licences et de permis, ainsi que de surveillance de façon à protéger le public des risques pour la santé, à réduire les risques, à maintenir des milieux sains et à réduire l'incidence des maladies au Nouveau-Brunswick dans le domaine de la salubrité alimentaire, de l'hygiène du milieu, de l'hygiène publique en milieu récréatif et institutionnel, de la qualité de l'eau, des

opérations des exploitations laitières et des abattoirs, de la préparation aux situations d'urgence et de la lutte contre les maladies transmissibles.

La **Direction des services d'inspection technique** est responsable de la réglementation concernant la conception, la fabrication, la mise en place et le fonctionnement sécuritaires des installations électriques et de plomberie, des installations au gaz propane, naturel et à usage médical, des chaudières, des appareils à pression, des appareils élévateurs et des manèges. Ses activités comprennent l'élaboration de mesures législatives sur la sécurité, l'établissement de normes, l'examen des plans, l'homologation du matériel, les audits de systèmes qualité, la délivrance des permis d'installation et d'exploitation, les inspections, le contrôle de la conformité, la qualification de certains gens de métier et entrepreneurs et la délivrance de licences et de permis à ces derniers, les enquêtes sur les accidents, l'éducation et l'accréditation des services du secteur privé. Ces services ont pour but de s'assurer que les systèmes électriques, mécaniques et pressurisés potentiellement dangereux ne posent pas de risques indus au public et que ces systèmes potentiellement dangereux sont installés par des gens de métier qualifiés titulaires d'une licence ou d'un permis.

### Faits saillants

- ♦ Inspections et application de la loi Nouveau-Brunswick (IALNB) a fait une intervention importante de sécurité publique lors des inondations printanières de 2019. IALNB participe régulièrement à des initiatives de sécurité publique qui protègent la vie et le bien-être de la population du Nouveau-Brunswick.
- ♦ Les services d'enquête ont été regroupés en un seul modèle de prestation de services afin de créer des gains d'efficacité, de réduire les dépenses et de mieux cibler les priorités.
- ♦ Le ministère de la Sécurité publique a conclu une entente avec Sécurité publique Canada pour recevoir du financement pour la formation du personnel chargé de l'application de la loi afin d'améliorer la capacité à détecter les incidents de conduite avec facultés affaiblies présumés et d'enquêter sur ceux-ci.

- ◆ IALNB a collaboré avec le ministère de la Santé pour mettre en œuvre un protocole pour le prélèvement d'échantillons de sang pour les organismes d'application de la loi enquêtant sur les cas soupçonnés de conduite avec facultés affaiblies lorsqu'un conducteur est incapable de fournir un échantillon biologique approprié aux fins d'analyse.
  - ◆ Un nouveau système électronique (production électronique des billets de contravention) a été officiellement lancé pour délivrer des billets de contravention en vertu de la *Loi sur les véhicules à moteur*. La GRC est le premier organisme d'application de la loi à utiliser la nouvelle technologie.
-

# Information financière

## Tableau 1 : Dépenses au compte ordinaire – État de la situation par poste primaire

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020

	Budget principal	Transferts de crédits	Budget final	Montants réels	Écart (moins) plus
Services personnels	81 591 000	364 500	85 236 000	83 772 000	(1 464 000)
Autres services	103 708 000	14 896 000	118 604 000	110 261 000	8 343 000
Fournitures et approvisionnement	3 341 000	-	3 341 000	5 040 000	1 699 000
Biens et matériel	178 000	-	178 000	427 000	249 000
Contributions et subventions	1 081 000	-	1 081 000	1 073 000	8 000
Frais de la dette et autres frais	39 781 000	-	39 781 000	47 856 000	8 075 000
Contre-recouvrements	(2 225 000)	-	(2 225 000)	(1 931 000)	294 000
<b>Total</b>	<b>227 455 000</b>	<b>18 541 000</b>	<b>245 996 000</b>	<b>246 498 000</b>	<b>502 000</b>

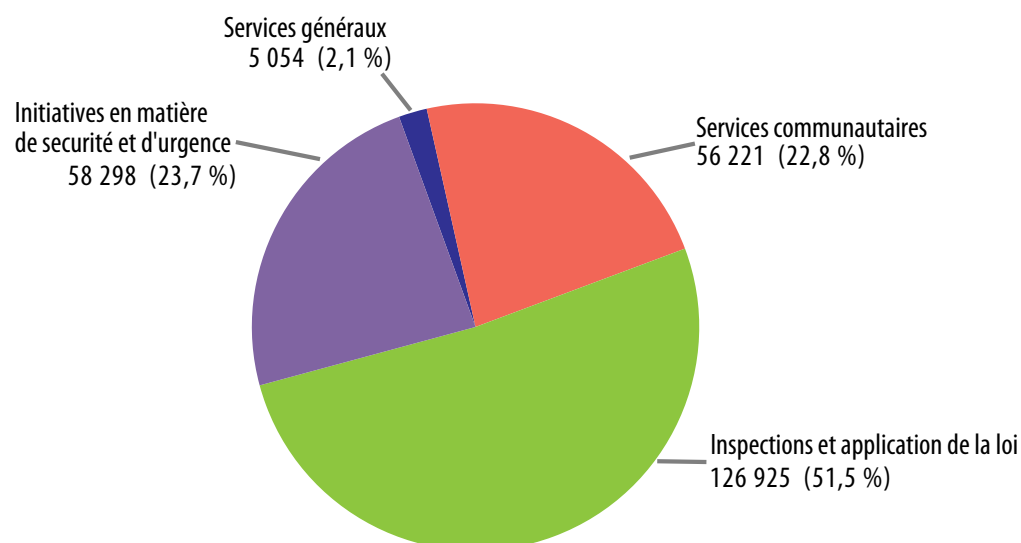
Les dépenses réelles ont dépassé le budget de 0,5 million de dollars. Il s'agit du résultat des coûts imprévus et inattendus associés à la pandémie de COVID-19, y compris les coûts pour l'équipement de protection individuelle, les besoins en dotation de personnel et divers autres coûts.

## Tableau 2 : Dépenses au compte ordinaire – État de la situation par programme

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020

	Budget principal	Transferts de crédits	Budget final	Montants réels	Écart (moins) plus
Services généraux	5 702 000	74 000	5 776 000	5 054 000	(722 000)
Sécurité communautaire	53 186 000	1 850 000	55 036 000	56 221 000	(1 185 000)
Application de la loi et des inspections	124 395 000	2 214 000	126 609 000	126 925 000	316 000
Initiatives en matière de sécurité et d'urgence	44 172 000	14 403 000	58 575 000	58 298 000	(277 000)
<b>Total</b>	<b>227 455 000</b>	<b>18 541 000</b>	<b>245 996 000</b>	<b>246 498 000</b>	<b>502 000</b>

Les dépenses réelles ont dépassé le budget de 0,5 million de dollars, principalement en raison des dépenses imprévues associées à la pandémie de COVID-19 et de l'augmentation des coûts liés à l'indemnisation des travailleurs, qui ont contribué de façon importante aux dépenses supplémentaires engagées dans le cadre du programme de Sécurité communautaire.



### Tableau 3 : Recettes au compte ordinaire – État de la situation par source

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020

	Budget	Montants réels	Écart (moins) plus
Autres taxes	3 300 000	4 362 000	1 062 000
Produits de placements	59 000	69 000	10 000
Licences et permis	148 514 000	149 629 000	1 115 000
Ventes de biens et services	24 991 000	25 329 000	338 000
Amendes et intérêts de pénalités	5 162 000	5 145 000	(17 000)
Recettes diverses	68 000	77 000	9 000
Subventions conditionnelles – Canada	36 724 000	40 667 000	3 943 000
<b>Total</b>	<b>218 818 000</b>	<b>225 278 000</b>	<b>6 460 000</b>

Les revenus réels ont dépassé les montants budgétés de 6,5 millions de dollars, principalement en raison des revenus plus élevés que prévu associés aux inspections et des hausses du volume de la contribution provinciale pour la prévention des incendies. De façon plus significative, les recouvrements fédéraux en vertu du programme d'aide financière en cas de catastrophe découlant des événements de 2019 ont entraîné la hausse dans la catégorie des subventions conditionnelles. Ces événements ne figuraient pas au budget de l'exercice 2019-2020, car celui-ci a été établi avant les événements.



# Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation en personnel de leurs ministères respectifs. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation en personnel pour l'exercice 2019-2020 du ministère de la Sécurité publique.

Le Ministère a lancé 51 concours, soit 28 concours publics et 23 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Disposition de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : <ul style="list-style-type: none"><li>• un degré élevé d'expertise et de formation,</li><li>• un degré élevé de compétences techniques,</li><li>• une reconnaissance à titre d'expert du domaine.</li></ul>	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Ce programme offre aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)(a)	0
Programme de gestion du talent au niveau ministériel	Ces employés permanents font partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)(b)	0
Mutation latérale	Le processus de mutation du GNB facilite la mutation des employés des parties 1, 2 (conseils scolaires) et 3 (régies régionales de la santé) de la fonction publique.	15(1)	16
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)(a)	0
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)(b)	0

Aucune plainte alléguant du favoritisme n'a été déposée au sous-ministre de la Sécurité publique en vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'Ombud.

# Résumé des projets de loi et des activités législatives

N° du projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Résumé des changements
14	<i>Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur</i>	Le 14 juin 2019	<p>Des modifications ont été apportées à la <i>Loi</i> pour faire en sorte que la plupart des véhicules seront uniquement tenus d'afficher une plaque d'immatriculation à l'arrière de leur véhicule, à l'exception des véhicules dont la masse brute est de 4 500 kilogrammes ou plus, qui devront continuer d'afficher deux plaques.</p> <p>La définition d'une fausse plaque d'immatriculation a été modifiée pour permettre l'affichage d'une plaque décorative. Les modifications abrogent aussi le programme de plaques d'immatriculation saisonnières pour les véhicules utilisés de façon saisonnière et sur lesquels les propriétaires ne voulaient installer qu'une seule plaque. Ce programme est devenu redondant, compte tenu de l'adoption du système à une plaque.</p>
16	<i>Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur</i>	Le 17 mars 2020	<p>Les modifications apportées à la <i>Loi</i> comprennent plusieurs initiatives qui amélioreront la sécurité sur les routes :</p> <p><b>Autobus scolaires immobilisés</b> Les automobilistes qui dépassent des autobus scolaires risquent de blesser les élèves. La <i>Loi</i> est modifiée de manière à permettre de doubler l'amende minimale imposée en vertu du paragraphe 56(5) de la <i>Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales</i> pour une infraction de classe E et de doubler le nombre de points perdus pour cette infraction, le faisant passer à six (6).</p> <p><b>Caméras dans les autobus scolaires</b> Les modifications créent un cadre qui appuie l'utilisation de caméras numériques dans les autobus scolaires afin de capter les images d'automobilistes dépassant un autobus scolaire qui est immobilisé.</p> <p><b>Conduite avec facultés affaiblies</b> La conduite avec facultés affaiblies demeure l'une des principales causes de décès évitables. La <i>Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur</i> précise le libellé des dispositions relatives à la conduite avec facultés affaiblies.</p> <p><b>Corridor de sécurité</b> Certaines dispositions exigent que les automobilistes ralentissent et circulent avec prudence lorsqu'ils approchent des véhicules d'urgence qui ont immobilisé un véhicule pour l'intercepter ou au cours d'une intervention d'urgence. La <i>Loi</i> est modifiée de façon à ce que les dispositions sur le corridor de sécurité s'appliquent également aux dépanneuses, aux véhicules de service privés et</p>

N° du projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Résumé des changements
16	<i>Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur</i>	Le 17 mars 2020	<p><b>Véhicules abandonnés</b> La valeur du seuil (500 \$) pour déterminer la façon dont un véhicule abandonné peut être disposé par une entreprise de dépanneuses est trop bas. La <i>Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur</i> supprime le seuil actuel et donne le pouvoir d'établir par voie de règlement la valeur du seuil.</p> <p><b>Amendes pour la distraction au volant</b> La <i>Loi sur les véhicules à moteur</i> interdit aux conducteurs de toucher un appareil électronique à commande manuelle lorsqu'ils conduisent un véhicule. Elle interdit également la présence d'un écran de visualisation dans le champ de vision d'un conducteur. La <i>Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur</i> double l'amende minimale imposée pour une infraction de classe C en vertu du paragraphe 56(3) de la <i>Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales</i> et augmente à cinq le nombre de points perdus par les conducteurs reconnus coupables de cette infraction.</p>
34	<i>Loi sur l'administration du Code du bâtiment</i>	Le 17 mars 2020	<p>La construction au Nouveau-Brunswick est réglementée par la législation administrée par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux. Le <i>Code national du bâtiment du Canada</i> (CNB) est adopté comme norme de sécurité. Les différentes administrations locales, qui adoptent des marchés, et les 12 commissions de services régionaux (CSR) ont la responsabilité de gérer les permis et d'effectuer les inspections.</p> <p>De plus, la <i>Loi</i> transfère l'encadrement de la construction du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux au ministère de la Sécurité publique. La délivrance des permis et les inspections continueront de relever des administrations locales et des CSR. La nouvelle version de la <i>Loi</i> prévoit la possibilité d'adopter le Code à l'échelle de la province en temps opportun par voie de règlement, sans qu'il soit nécessaire pour les administrations gouvernementales locales de l'adopter par un arrêté. Elle prévoit également un pouvoir de réglementation visant l'adoption d'un nouveau code de conception sans obstacle et du Code national de l'énergie. Les deux seraient également adoptés uniformément à l'échelle de la province.</p>

Nom du règlement	Date d'entrée en vigueur	Résumé des changements
<i>Règlement du Nouveau-Brunswick, 84-177 pris en vertu de la Loi sur les chaudières et appareils à pression</i>	Le 31 mai 2019	Des normes mises à jour ont été adoptées.
<i>Règlement du Nouveau-Brunswick, 83-42 pris en vertu de la Loi sur les véhicules à moteur</i>	Le 15 juillet, 2019 et le 1 <sup>er</sup> novembre 2019	Des modifications sont requises pour mettre en œuvre le système à une plaque et abroger le programme d'immatriculation des plaques saisonnières.
<i>Règlement du Nouveau-Brunswick, 84-165 pris en vertu de la Loi sur le montage et l'inspection des installations électriques</i>	Le 4 novembre 2019	Des normes mises à jour ont été adoptées.
<i>Règlement du Nouveau-Brunswick, 2014-147 pris en vertu de la Loi sur les ascenseurs et les monte-charge</i>	Le 23 octobre 2019	Des normes mises à jour ont été adoptées.
<i>Règlement du Nouveau-Brunswick, 83-185 pris en vertu de la Loi sur les véhicules à moteur</i>	Le 1 <sup>er</sup> janvier 2020	Des modifications ont été apportées pour changer la fréquence des inspections requises pour certains véhicules et changer les frais pour certaines inspections

Les lois et règlements relevant du ministère de la Sécurité publique sont accessibles à partir du lien suivant :  
<http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=20>

# Résumé des activités liées aux langues officielles

## Introduction

Dans le plan d'action ministériel qu'il a présenté aux Affaires intergouvernementales, le ministère de la Sécurité publique a élaboré des moyens stratégiques pour chacun des quatre secteurs d'activité (axes) énoncés dans le plan en matière de langues officielles, *Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale*.

## Axe 1

Veiller à ce que la population ait accès à des services de même qualité en français et en anglais partout dans la province :

Objectifs pour 2019-2020 :

- Offrir des services bilingues au premier point de contact.
- Veiller à ce qu'il y ait un équilibre des capacités linguistiques afin de fournir des services dans les deux langues officielles;
- Veiller à ce que des affiches bilingues soient installées au premier point de contact.
- S'assurer que le personnel comprend les exigences en ce qui a trait aux messages vocaux bilingues.
- Veiller à ce que la correspondance soit rédigée dans la langue choisie par le client.

Activités pour l'atteinte des objectifs

- Les employés sont tenus, dans le cadre de leur programme d'orientation, d'étudier le module de formation iLearn qui porte sur la langue de service;
- Les profils linguistiques ont fait l'objet d'un examen et ont été mis à jour au besoin;
- La politique sur la langue de service a été passée en revue avec les employés dans le cadre de leur réunion annuelle de planification des tâches;
- La correspondance se fait dans la langue choisie par le client.

## Axe 2

Veiller à ce que le milieu et le contexte encouragent tous les employés à utiliser la langue officielle de leur choix au travail :

Objectifs pour 2019-2020 :

- S'assurer que les évaluations du rendement se déroulent dans la langue choisie par l'employé.
- Demander aux employés, au moment de leur embauche, dans quelle langue ils préfèrent que leur ordinateur soit configuré.
- S'assurer que les employés ont la possibilité d'utiliser la langue de leur choix lors des réunions.

Activités pour l'atteinte des objectifs

- Au moment de l'embauche, les nouveaux employés doivent indiquer leur langue de préférence pour les communications orales et écrites.
- Les employés sont tenus, dans le cadre de leur programme d'orientation, d'étudier le module de formation iLearn qui porte sur la langue de travail;
- La politique sur la langue de travail a été passée en revue avec les employés dans le cadre de leur réunion annuelle de planification des tâches;
- Les gestionnaires mènent les évaluations du rendement dans la langue choisie par l'employé.

- Au cours de leur orientation, les employés doivent indiquer la langue dans laquelle ils préfèrent que leur ordinateur soit configuré.
- La formation est offerte dans les deux langues officielles.
- Les employés qui souhaitent améliorer leur langue seconde sont encouragés à la pratiquer en milieu de travail.
- Les communications émanant du Ministère sont produites dans les deux langues officielles.
- Deux fois par année, des conseils pédagogiques sur les deux langues officielles sont ajoutés au bulletin du Ministère.
- Le souper annuel de reconnaissance a été animé dans les deux langues officielles et les deux langues sont utilisées lors des assemblées régionales.

### **Axe 3**

Les moyens stratégiques pris pour s'assurer que le Ministère a tenu compte des réalités des communautés des langues officielles de la province sont les suivants :

Les alertes d'urgence provenant du Ministère sont communiquées à la population du Nouveau-Brunswick dans les deux langues officielles par le truchement de différents réseaux sociaux, de la radio, des stations de télévision et de dispositifs sans fil compatibles avec le Système national d'alertes au public.

### **Axe 4**

Veiller à ce que les employés de la fonction publique connaissent et comprennent bien la *Loi sur les langues officielles*, les politiques et les règlements pertinents ainsi que les obligations qui incombent au gouvernement provincial en ce qui a trait aux langues officielles:

Objectifs pour 2019-2020 :

- Sensibiliser les nouveaux employés au sujet des politiques sur la langue de travail et sur la langue de service et rappeler aux employés actuels leurs obligations lors de leurs réunions annuelles de planification des tâches.

Activités pour l'atteinte des objectifs

- Le Ministère a exigé de tous les employés qu'ils effectuent les modules iLearn sur la langue de travail et la langue de service.
- Il a été demandé aux employés actuels qui ne l'avaient pas encore fait de terminer les modules iLearn du GNB sur la langue de travail et la langue de service.
- Tous les employés ont été informés de leurs obligations dans le cadre de leur programme d'orientation et/ou lors de leurs réunions de planification des tâches.
- Le bulletin des langues officielles est circulé à tous les employés.
- Les employés ont reçu le lien vers le site intranet pour un accès facile aux politiques sur les langues officielles, à la trousse à outils, aux outils de rédaction, à la *Loi sur les langues officielles*, etc.

### **Conclusion:**

Le Ministère a poursuivi son travail pour atteindre les objectifs du plan d'action sur les langues officielles. Des efforts soutenus pour sensibiliser les gens et les ministères à nos obligations envers les langues officielles ont été réalisés. De plus, 15 employés ont suivi une formation en langue seconde offerte par le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

# Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

## Section 1

Nom et année de la vérification y incluant un lien au document en ligne	Recommandations		Mesures prises
	Total	Adoptées	
<p><i>Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes</i>, volume 1, chapitre 3.</p> <p>Avis au ministère de la Sécurité publique, en consultation avec le ministère de la Santé, d'élaborer des solutions complètes aux recommandations du rapport. Cela comprend la responsabilité des services de santé, y compris les services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux. Cela inclurait également la collaboration, le partage de données entre les ministères pour cerner les besoins des établissements, l'élaboration de plans de traitement et de prestation de services, les outils de dépistage, la formation du personnel et l'intégration des pratiques exemplaires en ce qui a trait à la prise en charge des détenus.</p> <p><a href="https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2018V1/Chap3e.pdf">https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2018V1/Chap3e.pdf</a></p>	14	14	Les deux ministères formeront un comité de travail composé de représentants des deux ministères, et des régies régionales de la santé. Le comité de travail doit élaborer des solutions complètes répondant aux recommandations du rapport.

## Section 2

Nom et année de la vérification y incluant un lien au document en ligne	Recommandations	
	Total	Adoptées
<p>Surveillance des jeux à des fins de charité, 2016 Volume 1</p> <p>– Recommandé que le ministère de la Sécurité publique élabore un processus normalisé et mette en place des procédures connexes pour évaluer l'admissibilité initiale et continue des associations de foires agricoles pour une licence en vertu de la politique sur les loteries et les jeux à des fins de charité.</p> <p><a href="https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2016V1/agrepf.pdf">https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2016V1/agrepf.pdf</a> (page 83)</p>	1	1
<p>Application de la loi contre les TLV, 2015 Volume 3</p> <p>– Recommandé que le ministère de la Sécurité publique surveille plus activement et applique la loi en vue de réduire ou d'éliminer les TLV non autorisés. Cela pourrait inclure l'établissement de cibles mesurables et l'évaluation des résultats par rapport à des objectifs énoncés pour réduire ou éliminer l'existence de TLV non autorisés</p> <p><a href="https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V3/Agrepf.pdf">https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V3/Agrepf.pdf</a> (page 109)</p>	1	1
<p>Réclamations pour les inondations de 2008, 2015 Volume 3</p> <p>– Recommandé que le ministère de la Sécurité publique s'engage à compléter toutes les demandes en suspens dès que possible afin d'assurer la réception en temps opportun du financement provenant du gouvernement fédéral.</p> <p><a href="http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V3/Agrepf.pdf">http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V3/Agrepf.pdf</a> (page 151)</p>	1	1
<p>Comptabilisation et la documentation des estimations, 2014 Volume 1</p> <p>– Préoccupations relatives à la comptabilisation et à la documentation des estimations</p> <p><a href="https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2014V1/Agrepf.pdf">https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2014V1/Agrepf.pdf</a> (page 82)</p>	1	1

# Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

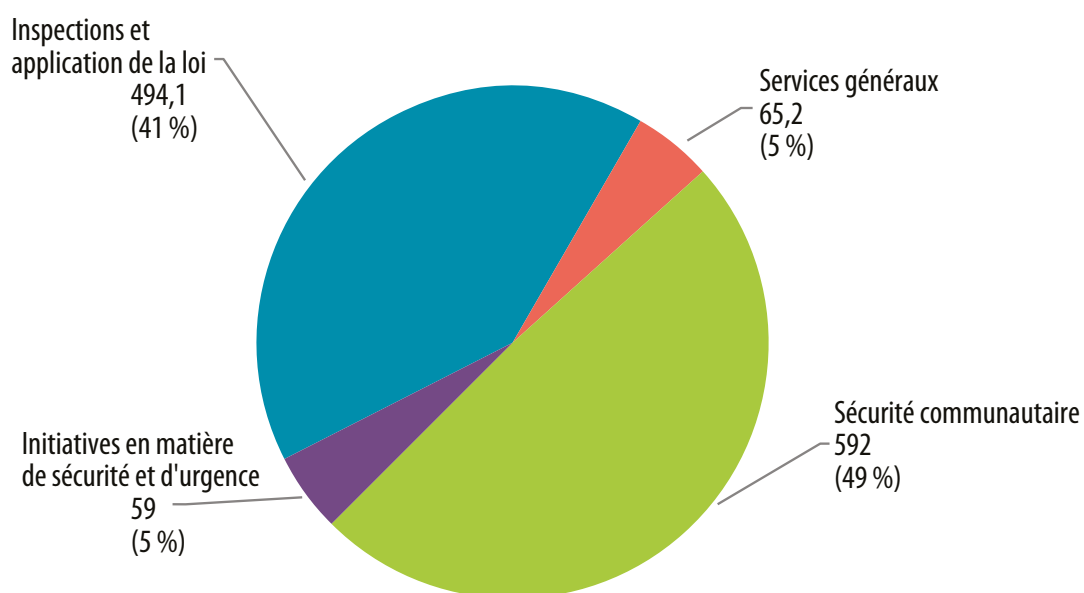
Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un surveillant ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Le ministère de la Sécurité publique n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles pendant l'exercice financier 2019-2020.



# Annexe A : Données relatives aux ressources humaines

Sommaire du personnel à des postes permanents et temporaires *		
Type	2019-2020	2018-2019
Postes permanents	1 093,2	1 138,9
Postes temporaires	117,2	78,1
<b>Total</b>	<b>1 210,3</b>	<b>1 217,0</b>

\* Ne comprend pas les employés occasionnels

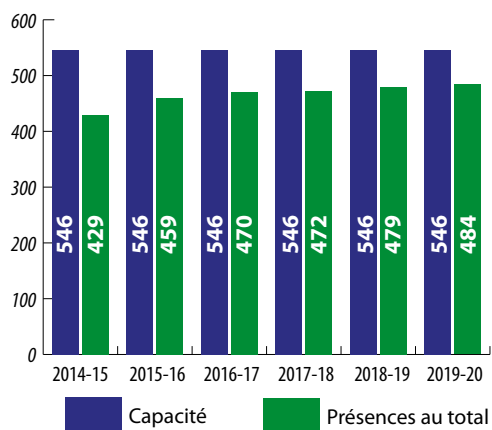


# Annexe B : Renseignements statistiques

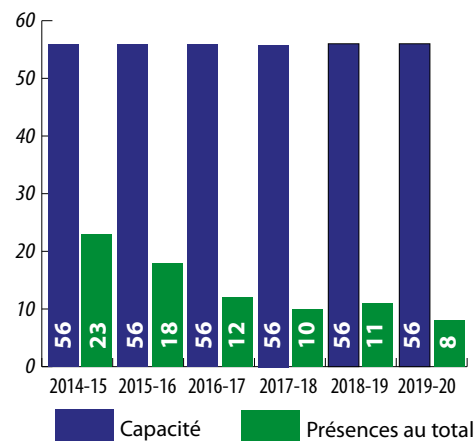
Sécurité communautaire	2018-2019	2019-2020
<b>Services communautaires</b>		
<b>Services communautaires aux contrevenants adultes</b>		
Rapports présenticiels demandés	2 242	2 482
Nombre d'admissions :		
Programme de mesures de rechange	443	380
Programme d'option-amende		
Programme de travaux communautaires	65	118
Placés en probation	123	98
Peine avec sursis	1 612	1 669
Interventions auprès des contrevenants adultes dans le cadre de programmes	488	493
Volume de cas moyen par mois :	237	337
<b>Services communautaires aux jeunes contrevenants</b>		
Rapports présenticiels	286	264
Nombre d'admissions		
Programme de sanctions extrajudiciaires	31	49
Programme de travaux communautaires	150	118
Placés en probation	8	7
Programme de réadaptation intensive	23	28
Ordonnance différée de placement et de surveillance	23	12
Programme de traitement de la toxicomanie Portage	15	11
Garde en milieu ouvert	40	47
Interventions auprès des jeunes contrevenants dans le cadre de programmes		
Volume moyen par mois	240	209
Volume de cas moyen par mois :	5	3
Nombre moyen mensuel de cas de garde en milieu ouvert	286	264
<b>Services aux victimes</b>		
Victimes dirigées vers les Services aux victimes	6 708	7 559
Déclarations des victimes sur les répercussions du crime	795	1 072
Services de counseling à court terme	649	775
Services de counseling post-traumatique	100	135
Indemnisation des victimes d'actes criminels	768	1 017
<b>Services en établissement</b>		
<b>Établissements correctionnels provinciaux pour adultes</b>		
Admissions sous garde de contrevenants adultes	4 008	3 432
Peines de garde ordonnées	1 924	1 594
Détentions préventives jusqu'à la comparution devant le tribunal	1 604	1 332
Programme d'absence temporaire	149	197
Centre résidentiel communautaire Island View	88	88

Sécurité communautaire	2018-2019	2019-2020
<b>Services pour adolescents mis sous garde</b>		
Adolescents admis en milieu de garde fermé	176	136
Détentions préventives	130	95
Ordonnances de placement et de surveillance	20	18
<b>Dénombrement quotidien moyen</b>		
Centre correctionnel régional de Saint-Jean	142,1	140,0
Centre correctionnel régional du Sud-Est	156,0	172,0
Centre correctionnel régional de Dalhousie	72,6	70,8
Centre correctionnel régional du Madawaska	56,6	53,2
Centre correctionnel de femmes du Nouveau-Brunswick	49,2	47,9
Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick	10,7	7,8
	487,2	491,7

*Établissements provinciaux pour adultes  
Dénombrement quotidien moyen  
Tendance 6 ans*

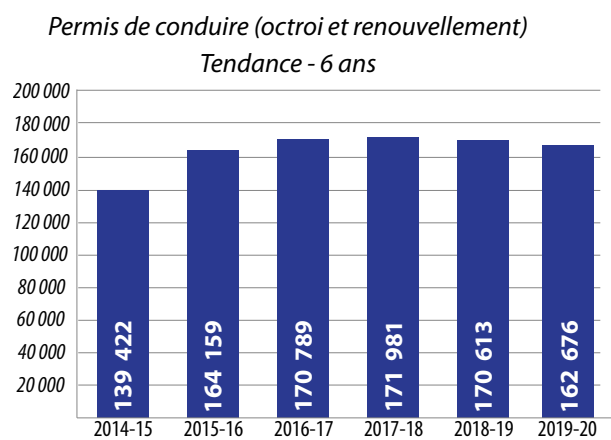
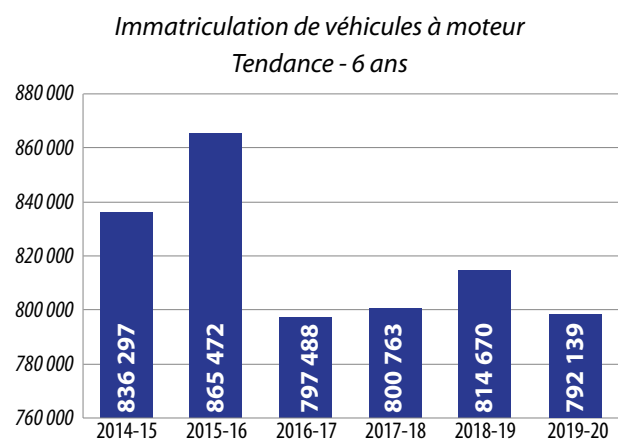


*Centre pour jeunes du N.-B.  
Dénombrement quotidien moyen  
Tendance 6 ans*



Sécurité communautaire	2018-2019	2019-2020
<b>Réglementation des jeux</b>		
Licences d'alcool	2 309	2 372
Permis d'alcool	1 387	1 272
Licences de jeux de hasard organisés à des fins de bienfaisance	1 403	1 422
Permis de jeux de hasard organisés à des fins de bienfaisance	1 145	1 012
Licences de distribution de films et de vidéos	397	360
Licences de détectives privés et de services de sécurité	2 042	1 922
Licences de brocanteurs	100	100
Licences de fabricants	103	107
Enregistrement des employés et des fournisseurs dans l'industrie du jeu	619	615
Enregistrement des maîtres de lieux d'exploitation d'appareils de jeu	219	214

Sécurité communautaire	2018-2019	2019-2020
<b>Services des véhicules à moteur</b>		
Permis de conduire (octroi ou renouvellement)	170 613	162 676
Du régiment aux bâtiments – échanges de permis de conduire	47	68
Cartes d'identité (autres que le permis de conduire)	8 430	8 439
Immatriculation de véhicules à moteur	814 670	792 139
Plaque de motocyclette pour anciens combattants	578	104
Rappel du renouvellement de l'immatriculation des véhicules (renonciation)	25 467	24 960
Clients Interlock	249	430
Concessionnaires garages et postes de vérification	2 123	2 387
Écoles de conduite (véhicules de promenade)	29	29
Écoles de conduite (véhicules utilitaires)	9	9
Permis d'instructeur de conduite de véhicule de promenade	108	108
Permis d'instructeur de conduite de véhicule utilitaire	16	19
Écoles de conduite de motocyclette	8	8
Permis d'instructeur en conduite à motocyclette	49	17
Vérifications du Plan international d'immatriculation (PII) effectuées	15	28



Sécurité communautaire	2018-2019	2019-2020
<b>Bureau provincial des armes à feu</b>		
Champs de tir inspectés	18	16
Champs de tir respectant la norme provinciale	7	14
Champs de tir ayant dû être réinspectés	11	2
Formation sur l'usage et le maniement sécuritaires des armes à feu	4 480	4 216
Examen de transferts d'armes à feu	1 823	1 959

<b>Initiatives en matière de sécurité et d'urgence</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>
<b>Organisation des mesures d'urgence</b>		
Plans d'urgence déposés auprès de l'OMU NB (104 municipalités)	103	103
Aide à la planification à des collectivités	112	321
Exercices auxquels ont participé des collectivités, des établissements, l'industrie et des organismes privés	29	20
Participants aux cours de formation en gestion des urgences	181	283
Activations du Centre des opérations d'urgence de la province (événements importants)	11	7
Propriétaires ayant signalé des dommages	2 851	872
Propriétaires ayant présenté une demande d'aide financière en cas de catastrophe	1 432	527
<b>Bureau du Service d'urgence NB 911</b>		
Nombre d'appels au 911	194 378	200 410
Nombre de demandes d'enquêtes sur les appels au 911	42	31
Nombre de nouvelles adresses civiques attribuées dans les secteurs non constitués en municipalités de la province	1 028	1 129

<b>Inspections et application de la loi</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>
<b>Service des coroners Année civile</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Enquêtes sur les morts subites et imprévues	1 662	1 756
<b>Bureau du prévôt des incendies</b>		
Incendies signalés	3 543	2 739
Interventions non liées à des incendies	28 265	21 068
Enquêtes menées sur des incendies par les prévôts régionaux des incendies	118	163
Bâtiments inspectés :		
Par inspecteurs régionaux de prévention des incendies	2 953	2 847
Par les assistants locaux	4 148	4 617
Nombre total d'inspections	7 101	7 464
Plans de bâtiment examinés	560	442
Examens des installations de réseaux d'extincteurs automatiques	100	63
Participants aux cours de formation pour pompiers financés par le GNB	350	429
Examens provinciaux des pompiers	1 814	656
Pompiers volontaires	5 000	5 000
Inspections d'urgence pendant les inondations du printemps par des inspecteurs régionaux en sécurité-incendie	2 195	469
Rapports d'incident consignés à des fins d'analyse	31 808	23 807
<b>Services d'inspection et d'application de la loi</b>		
<b>Sécurité des véhicules à moteur et application de la loi</b>		
Application des lois sur les véhicules utilitaires		
Vérification de la vitesse des véhicules utilitaires sur les routes provinciales – accusations	568	1 014
Vérification de la vitesse des véhicules utilitaires sur les routes provinciales – avertissements	217	267
Véhicules utilitaires inspectés ou pesés	381 571	352 149
Inspections effectuées	17 809	15 910
Accusations portées	5 079	4 916
Avertissements donnés	4 052	4 027
Permis délivrés au nom du ministère des Transports et de l'Infrastructure (véhicules utilitaires de dimensions excédentaires)	299	299
Opération freins pneumatiques – véhicules inspectés	19	0

<b>Services d'inspection et d'application de la loi</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>
<b>Code national de sécurité</b>		
Transporteurs	388	503
<b>Application des lois sur les véhicules hors route</b>		
Véhicules hors route inspectés	10 508	8 111
Appels de service	3 285	2 350
Kilomètres sur des sentiers	36 506	32 809
Accusations portées	335	250
Avertissements donnés	329	134
Points de contrôle	2 165	1 613
<b>Section des inspections et des enquêtes</b>		
<b>Inspection des véhicules à moteur, des casinos et des détenteurs de permis</b>		
Inspections et enquêtes complétées		
Alcool	2 570	2 192
Loteries	1 446	1 288
Vente de tabac aux mineurs	822	931
Films et vidéos	43	4
Brocanteurs	18	28
Détectives privés	17	48
Endroits sans fumée	1 086	1 646
Inspections des véhicules à moteur	1 328	1 072
Appareils de jeu	1 196	1 218
Vérifications des appareils de jeu	175	278
Taxe sur le tabac	477	380
Inspections des opérations du casino	491	467
Vérifications des opérations du casino	215	420
<b>Sécurité des communautés et des voisinages</b>		
Enquête sur les plaintes publiques	152	87
Propriétés évacuées en raison d'activité illégale	84	25
Plaintes réglées par des mesures prises par la collectivité	84	50
Enquêtes visant des activités illégales liées aux stupéfiants	152	64
<b>Unité d'enquête générale</b>		
Dossiers reçus par l'Unité d'enquête générale	49	57
Dossiers clos (sans poursuite en justice)	21	23
Dossiers faisant l'objet d'une enquête ou actuellement devant les tribunaux	27	53
Dossiers réglés devant les tribunaux	34	19
<b>Unité de lutte contre la contrebande</b>		
Nombre total de dossiers ouverts	40	-
Nombre de saisies	30	-
Nombre de poursuites	17	-
Signalements à Échec au crime	85	-

<b>Inspections et application de la loi</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>
<b>Conservation</b>		
Arrestations pour une activité illégale		
Poisson et faune	613	580
Cours d'eau et habitat du poisson	42	41
Coupe de bois illégale	160	206
Autre ( <i>Loi sur les véhicules hors route, Loi sur les incendies de forêt, etc.</i> )	2 349	2 026
<b>Unité de services de protection de la santé et agro-alimentaires</b>		
<b>Salubrité des aliments</b>		
Nombre d'inspections d'établissements de services alimentaires (par niveau de risque)		
Élevé	504	652
Moyen	3 810	5 374
Faible	2 693	692
Nombre total d'établissements de services alimentaires inspectés	7 007	6 718
Nombre de permis délivrés	3 550	3 454
Nombre de permis révoqués	6	3
Nombre de manipulateurs d'aliments formés	362	52
Inspections de fournisseurs d'aliments temporaires ou événement spéciaux non-licenciés	690	402
<b>Services agro-alimentaires</b>		
Programme de contrôle de la qualité du lait cru		
Nombre d'échantillons de lait cru analysés	2 261	2 156
Inspections de fermes laitières		
Nombre d'inspections périodiques de fermes laitières	193	183
Nombre d'inspections de suivi, de qualité et autres	276	251
Nombre de pénalités imposées	0	0
Nombre d'inspections par les Préposés au classement du lait en citerne	37	39
Nombre d'inspections de camions-citernes	29	24
<b>Qualité de l'eau</b>		
Sources publiques d'approvisionnement en eau potable		
Nombre d'échantillons analysés	11 306	11 306
Nombre d'ordres de faire bouillir l'eau	211	425
Sources privées d'approvisionnement en eau potable		
Échantillons de puits privés soumis	6 140	6 408
Propriétaires de puits privés contactés	2 132	742
Qualité de l'eau à des fins récréatives		
Nombre de sites surveillés	37	37
Nombre de plages fermées	8	-
<b>Écosalubrité et salubrité communautaire</b>		
Système autonome d'évacuation des eaux usées sur place		
Évaluation des demandes	1 484	85
Inspections	951	295
Qualité de l'air		
Enquêtes sur la qualité de l'air intérieur	68	64
Enquêtes sur des plaintes relatives au logement	404	444
Santé en établissement		
Inspections de foyers de soins spéciaux	569	623
Inspections de garderies	732	986

<b>Inspections et application de la loi</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>
<i>Loi sur les endroits sans fumée</i>		58
Plaintes ayant fait l'objet d'une enquête	88	58
<b>Services d'inspection technique</b>		
Inspections effectuées	23 760	23 207
Plans examinés ou enregistrés	2 150	2 162
Installation permis délivrés	17 446	17 992
Licences délivrées ou renouvelées	14 396	13 356
Permis d'exploitation	17 916	18 146
Examens administrés	2 250	2 094
<b>Services des shérifs</b>		
Personnes transportées	27 249	25 993
Personnes sous garde	17 877	12 230
<b>Ordonnances d'exécution</b>		
Évictions/ordonnances de saisie	642	489
Ordonnance de saisie et de vente	673	352
Intervention en matière de violence entre partenaires intimes	118	75



## Statistiques sur la criminalité <sup>(1)</sup>

	2018	2019	Pourcentage de variation
Taux de criminalité	5 439	6 037	11 %
Pourcentage de crimes élucidés (taux de classement)	35 %	31 %	-10 %
Indice de gravité de la criminalité <sup>(2)</sup>	73	79	9 %
Taux de criminalité chez les adultes	1 429	1 493	4 %
Taux de criminalité chez les jeunes	3 474	3 256	-6 %
Taux de crimes violents	1 347	1 583	18 %
Pourcentage de crimes violents élucidés (taux de classement)	56 %	46 %	-17 %
Taux de crimes contre les biens	3 094	3 297	7 %
Pourcentage de crimes contre les biens (taux de classement)	18 %	17 %	-7 %
Taux de vol de véhicules à moteur	174	188	9 %
Taux d'introduction par effraction	457	476	4 %
Taux d'homicide	1.7	1.9	14 %
Taux d'agression sexuelle	72	81	13 %
Pourcentage d'agressions sexuelles élucidées (taux de classement)	49 %	51 %	4 %
Taux de leurre d'enfant au moyen d'un ordinateur	5.1	4.9	-3 %
Taux de vols qualifiés	26	22	-16 %
Taux de conduite avec facultés affaiblies	240	366	53 %

Remarque : Les taux sont calculés pour 100 000 habitants.

(1) Source : Statistique Canada. Tableau 35-10-0177-01 Statistiques des crimes fondés sur l'affaire, par infractions détaillées

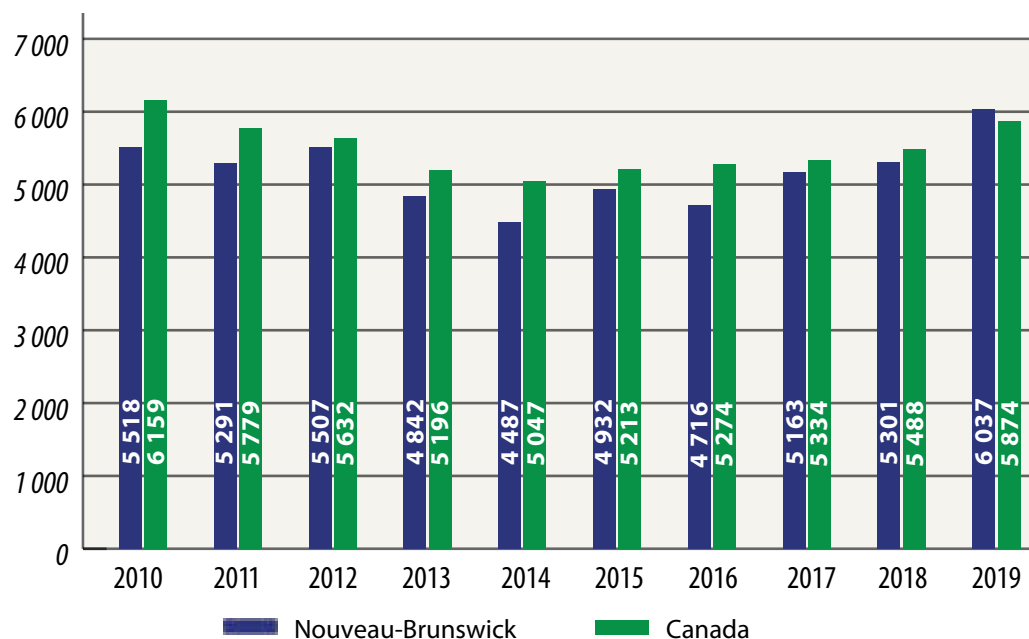
(2) Source : Statistique Canada. Tableau 35-10-0026-01 Indice de gravité de la criminalité et taux de classement pondéré

## Taux de criminalité

Rang du Nouveau-Brunswick : sixième plus bas au Canada

**Pourquoi cela a-t-il de l'importance?** Les taux de criminalité ont une incidence sur le sentiment de sécurité qu'a la population à l'égard de leur collectivité. Ces taux peuvent aussi influencer les investissements des entreprises et l'aménagement résidentiel.

Taux de criminalité (par 100 000 habitants)



En 2019, le taux de criminalité au Nouveau-Brunswick était de 6 037 par 100 000 habitants. Le Nouveau-Brunswick occupe actuellement le sixième rang des provinces canadiennes quant à la faiblesse du taux de criminalité.

Afin de bien le comprendre le taux de criminalité, il faut le considérer sur une période de plusieurs années. De nombreux facteurs influent sur le taux de criminalité, notamment si le crime est signalé à la police ou non, les méthodes d'application de la loi employées par la police, les modifications apportées aux lois et, bien sûr, les réductions réelles de la criminalité. C'est pourquoi la stratégie de prévention et de réduction de la criminalité du Nouveau-Brunswick contient des indicateurs supplémentaires afin de mesurer avec une précision supérieure la criminalité à long terme, y compris la gravité des crimes, les crimes signalés par les victimes, la perception d'un crime par le public et les facteurs sous-jacents liés à un crime.